

GUIDE DE L'ÉCOLIER



Année scolaire
2023-2024

Une question ? Un conseil ?
Ce guide de l'écolier va vous
renseigner utilement tout au
long de l'année scolaire.
Bonne rentrée à tous,

Jean-José DA CUNHA





Les Écoles

Les enfants de Neufchâteau sont accueillis, selon leur quartier de résidence, sur l'un des trois sites scolaires de la Ville : le Centre-Ville, Rouceux et La Maladière.

Le Centre-Ville

Ecole primaire Julie-Victoire DAUBIÉ
(maternelle et élémentaire)

Directrice : Claire NORDMANN

13 place Carrière / 03.29.94.13.21

Garderie : 03.29.94.38.06



L'Étendard - Rouceux

Ecole primaire Jean JAURÈS
(maternelle et élémentaire)

Directrice : Rachel BELLERT

1 place Lafayette / 03.29.94.05.73

Garderie : Rue Camille Sandré /
03.29.94.07.05

La Maladière - Noncourt

Ecole maternelle Louise MICHEL

Directrice : Nathalie THOUVENIN

Rue Paul Langevin / 03.29.94.02.02

Garderie : 03.29.94.02.02

Ecole élémentaire Marcel PAGNOL

Directeur : Fabrice THIERY

Rue Jules Dhôtel / 03.29.94.02.56

Garderie : 03.29.95.54.71

Les Vacances Scolaires

Toussaint	21/10/2023 - 06/11/2023
Noël	23/12/2023 - 08/01/2024
Hiver	24/02/2024 - 11/03/2024
Printemps	20/04/2024 - 06/05/2024
Pont de l'Ascension	08/05/2024 - 13/05/2024
Été	06/07/2024

La Sécurité à l'école

>> La [Police Municipale](#) assure une surveillance pour faciliter les entrées et sorties des écoles.

>> La Municipalité met à disposition des écoles un personnel qualifié pour une aide à l'encadrement des élèves. Il s'agit des [Agents Territoriaux Spécialisés de Écoles Maternelles \(ATSEM\)](#) qui assurent, en outre, la garderie.



Nouveauté : les élèves de maternelle inscrits en cantine déjeuneront au sein des écoles à compter de la rentrée 2023/2024.



les élèves des écoles élémentaires continueront de déjeuner au sein de la cantine scolaire de l'Île Verte (rue du stand).

École maternelle Louise MICHEL &

École élémentaire Marcel PAGNOL

LUNDI	7h30	8h30	12h	12h00	13h45	16h15
	8h30	12h	12h15	13h45	16h15	18h30
MARDI	7h30	8h30	12h	12h00	13h45	16h15
	8h30	12h	12h15	13h45	16h15	18h30
JEUDI	7h30	8h30	12h	12h00	13h45	16h15
	8h30	12h	12h15	13h45	16h15	18h30
VENDREDI	7h30	8h30	12h	12h00	13h45	16h15
	8h30	12h	12h15	13h45	16h15	18h30

École Julie-Victoire DAUBIÉ (maternelle et élémentaire)

LUNDI	7h30	8h30	12h	12h00	13h30	16h
	8h30	12h	12h15	13h30	16h	18h30
MARDI	7h30	8h30	12h	12h00	13h30	16h
	8h30	12h	12h15	13h30	16h	18h30
JEUDI	7h30	8h30	12h	12h00	13h30	16h
	8h30	12h	12h15	13h30	16h	18h30
VENDREDI	7h30	8h30	12h	12h00	13h30	16h
	8h30	12h	12h15	13h30	16h	18h30



École maternelle Jean JAURÈS

LUNDI	7h30 8h30	8h30 12h	12h 12h15	12h00 13h30	13h30 16h	16h 18h30
MARDI	7h30 8h30	8h30 12h	12h 12h15	12h00 13h30	13h30 16h	16h 18h30
JEUDI	7h30 8h30	8h30 12h	12h 12h15	12h00 13h30	13h30 16h	16h 18h30
VENDREDI	7h30 8h30	8h30 12h	12h 12h15	12h00 13h30	13h30 16h	16h 18h30
	Accueil : 12 Rue Camille Sandré		Accueil : École J. Jaurès		Accueil : École J. Jaurès	

École élémentaire Jean JAURÈS

LUNDI	7h30 8h30	8h30 12h	12h 12h15	12h00 13h30	13h30 16h	16h 18h30
MARDI	7h30 8h30	8h30 12h	12h 12h15	12h00 13h30	13h30 16h	16h 18h30
JEUDI	7h30 8h30	8h30 12h	12h 12h15	12h00 13h30	13h30 16h	16h 18h30
VENDREDI	7h30 8h30	8h30 12h	12h 12h15	12h00 13h30	13h30 16h	16h 18h30
	Accueil : 12 Rue Camille Sandré		Accueil : École J. Jaurès		Accueil : 12 Rue Camille Sandré	

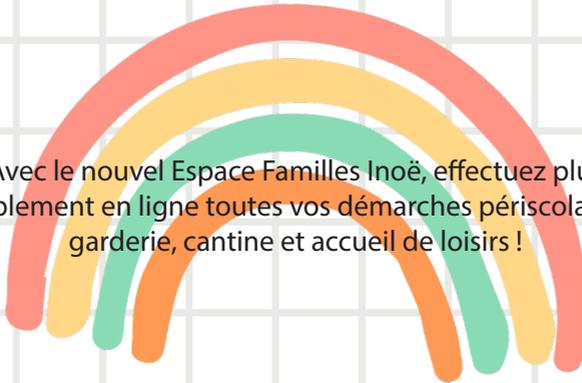
 Garderie
 Garderie
rue Camille Sandré (an-
cienne mairie de Rouceux)

 Temps d'enseignement
obligatoire
 Cantine / Pause midi

Les jours d'étude seront communiqués par les enseignants à la rentrée.

Les réservations périscolaires : Espace familles Inoë

Avec le nouvel Espace Familles Inoë, effectuez plus simplement en ligne toutes vos démarches périscolaires :
garderie, cantine et accueil de loisirs !



Pour utiliser le nouvel Espace Familles Inoë :

>> Créez votre espace famille et obtenez vos identifiants via ce lien : <https://espacefamille.aiga.fr/11698337>

>> Créez votre/vos fiche(s) adulte(s) et enfant(s) selon la composition de la famille

>> Inscrivez-le(s) enfant(s) aux activités choisies (garderie / cantine)

>> Remplissez le planning désiré via le calendrier

En cas de difficultés, contactez le Service Scolaire de la Mairie de Neufchâteau (03.29.95.20.20 ou scolaire-jeunesse@mairie-neufchateau.fr) ou consultez les tutos de l'Espace Familles Inoë:

** Comment créer votre compte ? : <https://youtu.be/pLc1AoyBpyQ>*

** Comment créer une fiche adulte ? : <https://youtu.be/nLU9PW1dyBM>*

** Comment créer une fiche enfant ? : <https://youtu.be/uRbteQJn2zk>*

** La gestion des documents ? : <https://youtu.be/SPFMs8cEiLw>*

Absences :

Seuls les enfants inscrits et réservés sur l'espace famille pourront être accueillis à la cantine, à la garderie et à l'ALSH. En cas d'absence non justifiée par un certificat médical, les services seront facturés (garderies, cantine et ALSH).

Délais de réservations des activités :

- Pour les **garderies**, réservation **48h avant** au lieu de 8 jours
- Pour la **cantine**, réservation **jusqu'au jeudi minuit** pour la semaine suivante au lieu de 8 jours
- Pour l'**accueil de Loisirs de l'Île Verte**, réservation **15 jours avant les vacances de février et d'avril et 3 semaines avant les vacances d'été** jusqu'à 4 jours avant l'ouverture de l'accueil.

Régime alimentaire, traitement médical et accident

En cas d'allergie ou d'intolérance alimentaires, les parents sont invités à le signaler via la fiche enfant complétée dans l'Espace Familles.

Aucun médicament ne peut être administré à l'enfant par le personnel de surveillance. En cas d'accident survenu pendant le temps de restauration et de garderie, le

Les règles de bonne conduite du PEdT pour les activités périscolaires

L'enfant a le droit d'être respecté, il doit respecter les autres. Il a le droit d'apprendre, de jouer, de s'épanouir, mais il doit respecter les personnes,

le travail, le matériel, les jeux et les locaux. L'apprentissage de la citoyenneté, c'est aménager sa place, et faire place à l'autre, en se respectant mutuellement pour cohabiter. L'enfant doit s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres enfants, ou aux adultes chargés de l'encadrement, du transport, de la surveillance ou de la mise en oeuvre de toute activité.

→ Se reporter au «**Règlement de bonne conduite au périscolaire et à la cantine**» joint.

En cas de non respect de ces règles :

→ Dans un premier temps : un **rappel oral ferme** sera adressé à l'enfant par l'adulte encadrant l'activité.

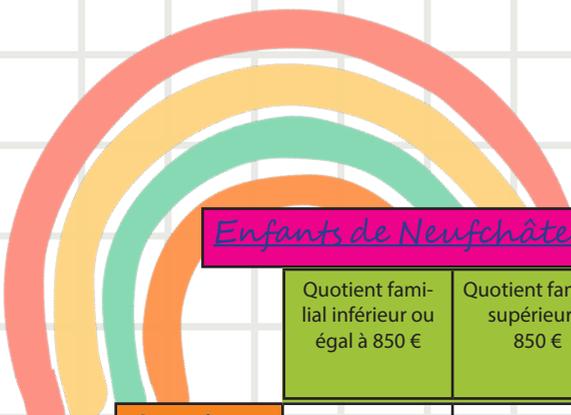
→ Si le comportement irrespectueux persiste : **appel téléphonique** du coordonnateur aux parents.

→ En 3ème lieu : si l'enfant ne modifie pas son attitude, un courrier de l'Adjoint sera envoyé aux parents les informant de **l'exclusion de l'enfant** de toutes les activités périscolaires pour une semaine, un mois, un trimestre ou une année.

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEdT)

3 points essentiels:

- Education civique et citoyenne
- Découverte et pratique des sports et du respect de leurs valeurs
- Découverte de son milieu géographique, historique et culturel



Les Tarifs

	Enfants de Neufchâteau		Enfants de l'extérieur	
	Quotient familial inférieur ou égal à 850 €	Quotient familial supérieur à 850 €	Quotient familial inférieur ou égal à 850 €	Quotient familial supérieur à 850 €
<u>Cantine</u>	4,10 €	5 €	4,70 €	5,30 €
<u>É t u d e dirigée</u>	1,80 €	2,10 €	2 €	2,30 €
<u>Garderie (à la 1/2 heure)</u>	0,60 €	0,70 €	0,70 €	0,80 €
<u>CLSH 1/2 journée</u>	4 €	5 €	5 €	6 €
<u>Journée avec repas</u>	11,50 €	12,50 €	12,50 €	13,50 €
<u>Journée sans repas</u>	8 €	9 €	9 €	10 €
<u>Mini-camps</u>	16 €	17,50 €	17 €	18,50 €

Rappel : les factures peuvent être réglées par prélèvement automatique.

N.B. : les repas de cantine sont désormais préparés par l'ESAT (Établissement et Services d'Aide par le Travail).

Contacts

(activités périscolaires)

Jean-José DA CUNHA - Adjoint aux Affaires Scolaires / 03.29.95.20.20

Dilek KECECI - Responsable du Service Scolaire et Jeunesse / 03.29.95.20.26 / scolaire-jeunesse@mairie-neufchateau.fr